Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260129-20260127_05-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois janvier, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (11) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. DENIS Jean-Marc, M. LORIC Stéphane

Absents excusés (4) : Mme DAUTE Cécile, Mme GEORGES Régine (ayant donnée pouvoir à Mme DREANO Françoise), Mme ROCHER Gwladys (ayant donnée pouvoir à Mme GILLET Aurélie), M. BURBAN Thierry (ayant donné pouvoir à M. BROHAN Guénaël)

Absents non excusés (3) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia, Mme LORIC Martine

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie
Présents : 11
Votants : 14

Délibération n°2026/01/27-05 – Travaux d'extension de l'éclairage public pour le lotissement « La Vallée de l'Arz » – tranche 2 – Morbihan Énergies

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La convention de financement pour les travaux d'extension de l'éclairage public du lotissement « La Vallée de l'Arz » (tranche 2), avec Morbihan Énergies, est lue.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de financement pour les travaux d'extension de l'éclairage public du lotissement « La Vallée de l'Arz » (tranche 2)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 29/01/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE